

BOSSIEU

BULLETIN MUNICIPAL N°61

Mairie 1, place Marius Richard Berland 38260 BOSSIEU - 04.74.54.20.94 - mairie.bossieu@wanadoo.fr - www.bossieu.fr

Horaires d'ouverture au public : Mercredi de 10h -12h & Vendredi 14h -16h - le Maire reçoit uniquement sur RDV



Dans ce numéro – Pages

EDITO	2
Finances communales	3
Vie communale	4 - 13
Vie associative	14 - 20
Infos utiles communales	21
Bièvre Isère	22
Environnement	23
En direct de la mairie	24
Infos pratiques	25 - 26
Etat civil 2024	27
Artisans / commerces	28 - 29

Directeur de publication : Thierry COLLION

Rédaction : Michel VALLOT- Catherine PILLOIX - Gérald FASSION

Photos: Associations et contributeurs

Conception et réalisation : Monique BERENGUER - Catherine PILLOIX - Gérald FASSION



Chers Bossiérots et chères Bossiérotes,

L'année 2024 se termine, c'est avec plaisir que je vous présente le bulletin municipal. Depuis plusieurs années, les contextes financiers et politiques sont compliqués.

L'année 2024 n'a pas été épargnée : des élections surprises ou inattendues ; l'instabilité de notre gouvernement, difficile pour nos jeunes de se projeter.

Avec le conseil municipal, nous avons su trouver des solutions financières pour œuvrer pour le bien de chacun d'entre vous.

En 2024, Bossieu a été riche en réalisations de travaux

- La cure transformée en micro-crèche : les travaux se termineront cet été.
- Les 2 logements réalisés dans le même bâtiment.
Le jardin public est aménagé pour les petits de la crèche.
- Le local poubelle pour le restaurant.
- Le 2ème agrandissement de la terrasse de l'Orée du Bois.
- La toiture sur le silo de la chaufferie pour protéger le bâtiment et surtout contre les intempéries sur la terrasse (les travaux sont en cours).
- L'étang Neuf : le sentier et la signalétique réalisés début 2025.
- Sur notre terrain de sport, une nouvelle table de Ping Pong a été installée.
- Des travaux de voirie :
 - Accès derrière l'église pour notre micro-crèche
 - Chemin des Vignes
 - Chemin de la Combe d'Agnaire

Nous continuerons à travailler pour améliorer votre qualité de vie dans notre village, de nouveaux projets arrivent :

- En collaboration avec Bièvre Isère Communauté, la réalisation des Points d'Apports Volontaires (PAV)
 - Chemin de la Plaine
 - La cabane pour tous à la lisière du bois
 - Rafrachissement de l'église en intérieur
 - Réfection des allées du cimetière
- Construction d'un local technique pour notre employé communal et nos Associations.

Il nous faut programmer ces projets pour 2025 - 2026. Je remercie le Conseil Municipal, le personnel communal, chaque Président d'Associations, tous nos bénévoles, le Comité des fêtes.

Je remercie également la participation de chacun d'entre vous encore cette année. Vous avez réalisé de nombreuses manifestations.

Une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté en 2024.

Je vous souhaite la santé, le bonheur et une très belle année 2025.

Excellente nouvelle année à tous.

Thierry COLLION, Maire



LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal s'est réuni, le 3 avril 2024, pour voter le Compte Administratif 2023, le compte de gestion, l'affectation du résultat et voter le Budget Primitif 2024 pour un montant global (fonctionnement et investissement) de **1 163 345,04 €**.

L'augmentation de la dépense d'investissement en 2024, concerne les travaux de la réhabilitation de la cure en micro-crèche et en la création de 2 logements communaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section fonctionnement	237 559,35 €	265 151,23 €
	Section d'investissement	102 368,76 €	83 650,38 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnent	0,00 €	132 129,60 €
	Report en section d'investissement	5 873,82 €	0,00 €
	TOTAL (réalisations + reports)	345 801,93 €	480 931,21 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	237 559,35 €	397 280,83 €
	Section d'investissement	108 242,58 €	83 650,38 €
	RESULTAT NET GLOBAL DE CLÔTURE	345 801,93 €	480 931,21 €

BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	354 488,21 €	309 358,93 €
REPORTE	Restes à réaliser de N-1	0,00 €	0,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté		45 129,28 €
	TOTAL DE LA SECTION DE FONTIONNE- MENT	354 488,21 €	354 488,21 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissements votés	784 264,63 €	808 856,83 €
REPORTE	Restes à réaliser de N-1	0,00 €	0,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté	24 592,20 €	0,00 €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVETIS- SEMENT	808 856,83 €	808 856,83 €

TOTAL DU BUDGET	1 163 345,04 €	1 163 345,04 €
-----------------	----------------	----------------

ABRI BUS

A notre demande, la Région Auvergne Rhône Alpes a équipé nos arrêts de bus de nouveaux abris.

Ils ont été sécurisés par des barrières et éclairés par des lampes solaires installées par le TE38.

Le jeudi 02 septembre, ils ont été inaugurés en présence de Mr Yannick NEUDER, député de l'Isère et conseiller régional de la région Auvergne Rhône-Alpes, de Mr le maire et des élus de la commune.



TRAVAUX DE VOIRIE

Travaux réalisés :

L'Impasse des Vignes et la montée de la Combe d'Agnaire ont été remises en état par reprise du support par enrobé bitumé. Le fossé a été remplacé par la mise en place d'une cunette permettant l'élargissement de la route.

Coût de ces travaux : 58 701 € TTC

Écoulement des eaux de pluie :

L'entretien des canalisations qui amènent les eaux pluviales de la maison au fossé en limite de parcelle, incombe aux propriétaires en vertu de l'article 681 du code civil.

Pour toute modification ou création par busage d'un nouvel écoulement, une demande d'autorisation préalable doit être déposée en mairie. A la charge des propriétaires d'assurer l'entretien de leur adduction ainsi que le coût.

Elagage :

L'élagage assuré par notre prestataire habituel donne entière satisfaction. Cette année, des mises en conformité des haies empiétant sur les voies, ont été assurées par la commune. Nous vous rappelons que les propriétaires riverains doivent entretenir leurs haies et éviter que celles-ci encombrant les fossés et cunettes permettant l'évacuation des eaux pluviales.



FORET DE BOSSIEU : TRAVAUX 2024

A l'été 2024, le projet d'aménagement pour franchir la Petite Varèze a été concrétisé.

Le projet visait à faire valider les modalités de franchissements lors des exploitations forestières des parcelles avoisinant le ruisseau. Le sujet autour des franchissements des cours d'eau étant un des sujets les plus contrôlés par les services de l'état une réflexion d'ensemble et définitive autour du cours d'eau était essentiel.

D'autant plus que les exploitations ont lieu de façon récurrente tous les 10 ou 30 ans en fonction du mode de traitement sylvicole choisi (10 ans pour la futaie irrégulière et 30 ans pour le taillis sous futaie).



Le projet s'est déroulé en plusieurs phases, avec la création d'un pont en bois locaux de châtaigniers et de chênes dans la parcelle 30 (franchissement permanent).

La suppression de vieux passages busés hors d'usage dans la parcelle 27, le broyage d'une piste le long du ruisseau dans la parcelle 27 permettant la connectivité des chemins d'exploitations entre eux. Ou encore le remplacement dans la parcelle 13 d'un tuyau béton diamètre 400 mm par un tuyau béton diamètre 1200 mm (la loi imposant que le rapport entre la longueur de la chaussée et de sa hauteur se doit d'être de $\frac{1}{4}$ pour assurer une bonne luminosité).

Le coût total de ces travaux a été de 8 564 euros HT.

Autres travaux, important, les cloisonnements d'exploitation de la parcelle 35 ouvert en 2013, ont été broyés. Pour un montant de 5 715,58 euros HT, ces travaux ont bénéficié de 50% de subventions Sylv'ACCTES soit 2 857,79 euros HT.

Au total ce sont donc 11 421,79 euros HT de travaux qui ont été réalisés en forêt communale.

Aucuns travaux ne seront cependant réalisés sur l'année 2025.

Jérémy VINCENDON



TRAVAUX ENS 2024

Cette année nous avons poursuivi l'étude des suivis des différentes espèces communes et patrimoniales présentes sur le site. Voir leurs évolutions depuis la remise en eau de l'ouvrage aux files des saisons, et du niveau d'étiage du plan d'eau en période haute (de janvier à juin), puis en période basse (de juillet à décembre).



La recolonisation de l'étang Neuf, tant que pour les odonates que par toute la faune et la flore aura été rapide et intense. Quatre nouvelles espèces de libellules ont été observées sur le site dont la rare Leucorhine à gros thorax (source étude réalisée en 2022-2023).



Leucorhine à gros thorax (*Leucorhina pectoralis*)

Mâle



Femelle

Photo : G. Švitra

L'entretien de la digue et de ces abords ont été réalisés fin octobre.



Enfin, un travail rigoureux a été porté avec les acteurs du comité de pilotage de l'ENS et organismes associés (Département de l'Isère, ONF, Elus locaux) pendant 18 mois au projet d'étude et d'interprétation à la réalisation d'un sentier découverte sur le site.

Merci à tous pour leurs participations et échanges constructifs développés lors des différentes phases du projet.

La réalisation du sentier est prévu au courant de l'été 2025.

Gérald FASSION

REHABILITATION ANCIENNE CURE



Réhabilitation de l'ancienne cure : un projet au cœur de Bossieu

Depuis mai 2024, la commune de Bossieu conduit un projet ambitieux et enthousiaste : la réhabilitation de l'ancienne cure. Ce bâtiment emblématique, chargé d'histoire, deviendra bientôt un lieu de vie moderne et fonctionnel, abritant deux logements et une micro-crèche.

Un nouvel accès pour répondre aux besoins des usagers

La première étape de ce projet a consisté à créer une nouvelle voirie à l'arrière de l'église. Cet aménagement permet désormais un accès direct et pratique à la cure, tant pour les futurs résidents que pour les parents de la micro-crèche. Cette initiative améliore non seulement la fonctionnalité des lieux, mais contribue également à renforcer leur intégration au sein du village.

Un bâtiment emblématique préservé

L'ancienne cure est bien plus qu'un simple bâtiment. Par sa position centrale et sa façade caractéristique en galets roulés, elle est un repère visuel et patrimonial pour les habitants de Bossieu. Tout au long des travaux, l'équipe a œuvré à conserver l'authenticité et l'histoire de ce lieu tout en répondant aux exigences modernes de confort et de fonctionnalité.

Un avancement prometteur

À ce jour, les travaux de maçonnerie sont terminés. Les élévations laissent déjà entrevoir les futurs volumes, notamment le duplex aménagé dans l'ancienne grange et l'espace de la future terrasse nord du logement à l'étage.

Les couvertures et la zinguerie ont été entièrement refaites, tandis que la charpente et les différents planchers ont été traités pour garantir leur durabilité. Pour respecter les qualités respirantes des murs en pisé et galets, les doublages ont été réalisés avec un isolant naturel à base de laine de coton, chanvre et lin, présentant une démarche écoresponsable et durable.

Un plancher chauffant a été installé au rez-de-chaussée et dans le logement du R+1, tandis que la chape a été coulée le 13 décembre. Cette étape a été pensée pour profiter des congés de Noël afin de garantir un séchage optimal avant les finitions.

Les prochaines étapes

Dès janvier, les peintres interviendront pour poncer, appliquer les impressions et réaliser les peintures des murs et plafonds. Après le séchage de la chape, prévu sur cinq semaines, le carreleur et le menuisier poseront les sols.

Une livraison attendue fin février

Grâce à l'implication des entreprises et au respect du calendrier, la livraison du bâtiment est envisagée pour le printemps 2025.

Ce projet est une belle illustration de la manière dont Bossieu valorise son patrimoine tout en répondant aux besoins de ses habitants. L'ancienne cure, transformée et modernisée, continue de jouer un rôle central dans la vie du village, témoignant d'un équilibre entre histoire et modernité.

Rendez-vous en 2025 pour découvrir cette réalisation remarquable

Myrtille DANZO, Architecte chargée du projet

LES NOUVEAUX LOGEMENTS



Les deux appartements seront proposés à la location dès le mois de juin 2025 :

- T2 en duplex, 43 m² avec une petite cour extérieure.
- T3, 73 m² à l'étage avec terrasse.

Pour plus de renseignement, contacter la mairie.

GERANCE DE LA MICRO-CRECHE

Parce qu'il est essentiel, pour les familles de concilier vie familiale, sociale et professionnelle Madame Marine Marra et la commune de Bossieu travaillent ensemble à l'ouverture d'une micro-crèche sur la commune.

Au RDC de l'ancienne Cure en cours de rénovation, les enfants se sentiront comme chez eux dans ce cadre idéalement pensé pour eux, avec un bel espace extérieur sécurisé. Une micro-crèche à taille humaine qui accueillera 10 enfants par jour encadrés par une équipe, composée de 3 professionnels. Les enfants pourront être accueillis à partir de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école sur une amplitude horaire adaptée aux besoins des familles soit de 7h30 à 18h30.

Tout a été pensé dans le cadre d'un projet pédagogique regroupant 5 axes :

- Favoriser l'éveil et la découverte à travers une action éco-responsable.
- Le respect, le respect de l'autre, de l'enfant, de sa famille, de ses proches ou de toute autre personne.
- L'accompagnement à la parentalité à travers des activités.
- L'accueil de tous les enfants quelle que soit leur difficulté.
- La sécurité, vos enfants seront accueillis dans un cadre de vie sécurisant et stimulant.

Bambin câlin proposera 3 types de contrats :

- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel
- L'accueil d'urgence

Un projet abordable pour tous les budgets, la micro-crèche est en fonctionnement PAJE. Le montant mensuel à payer par les familles et en fonction des besoins en nombre d'heures et varie en fonction des revenus et de la composition familiale. L'ouverture est prévue pour AOÛT 2025 ; pour plus d'informations rendez-vous sur notre site internet : <https://bambins-calins.meeko.site>



Entretien avec Madame MARRA, Gestionnaire de la micro-crèche

On a discuté avec Marine MARRA

Marine est la gérante de «Bambins Câlines micro-crèche», nous avons eu le plaisir d'échanger avec elle sur son parcours, ses motivations, ses valeurs. Nous vous proposons au travers de cette interview d'en apprendre plus sur l'ensemble du projet de la micro-crèche de Bossieu.

Bonjour Marine,

Tout d'abord, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Bonjour,
oui bien sûr, je m'appelle Marine Marra, je suis une heureuse maman de 2 enfants de 9 et 6 ans. Je suis Lyonnaise d'origine et je réside à Saint Just Chaleyssin depuis 6 ans.

Comment ce projet est-il né ? (un constat ? une envie ?)

Ce projet est clairement un projet de vie, j'ai toujours eu l'ambition d'ouvrir une structure d'accueil pour les enfants qui me permettrait de me sentir utile socialement et personnellement. J'ai donc pu mûrement réfléchir et construire ce projet au travers de mon parcours universitaire et mes expériences professionnelles. J'ai obtenu une Licence en science de l'éducation et un DUT carrière sociale ainsi qu'un CAP petite-enfance, par la suite, j'ai pu développer une solide expérience professionnelle auprès d'enfants et d'adolescents en France et à l'international (Australie). Après un retour dans la région et l'arrivée de mon deuxième enfant, j'ai décidé de me lancer ! J'ai ouvert une première structure en 2022 à Savas-Mépin.

Quand Mr COLLION et l'équipe municipale m'ont parlé de ce projet sur la commune de Bossieu, avec un tel environnement et un lieu d'accueil de cette qualité permettant une petite structure, j'ai été très enthousiaste. Aujourd'hui j'accompagne avec joie la réalisation de ce projet.

Quels seront les axes pédagogiques mis en place ?

Nous souhaitons développer 5 Axes qui seront : - La Sécurité - Accueillir l'enfant dans sa globalité - La bienveillance - Favoriser l'éveil et la découverte - L'accompagnement des parents dans l'éducation.

Comment fonctionne(ra) votre structure ?

La micro-crèche pourra accueillir jusqu'à 10/11 enfants/jours maximum. 3 professionnels seront présents au quotidien. 3 types de contrats seront proposés : - Contrat régulier à l'année. (Nombre d'heure / semaine). - Contrat Occasionnel. (Congés, 1 jour/semaine, de temps en temps) - Contrat d'urgence.

Comment s'inscrire ?

Les demandes de pré-inscriptions peuvent être déposées dès aujourd'hui sur notre site internet :

<https://bambins-calins.meeko.site>



MARINE MARRA-GÉRANTE
BAMBINSCALINS@GMAIL.COM

BAMBINS
Câlines
MICRO - CRÈCHE

COMMEMORATIONS du 8 MAI et du 11 NOVEMBRE



Lecture par Monsieur le Maire du message ministériel ; l'appel aux morts a été rendu par notre porte drapeau, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.

De nombreux habitants se sont déplacés pour honorer la mémoire de nos soldats morts pour la France.

On pouvait noter la présence importante des jeunes enfants de notre village.

Chaque personne présente a reçu un bleuet de France, cette fondation permet de soutenir des anciens combattants dans la difficulté.

Les cérémonies ont été conclues par des échanges amicaux autour du verre de l'amitié offert par la Mairie.



CIMETIERE



Six tombes ont été récupérées par la commune après procédure légale.

En septembre 2025, nous engagerons une nouvelle procédure de récupération de tombes non entretenues conformément au PV du 16 février 2024, 23 tombes sont concernées.

Les familles désirant conserver ces sépultures devront le signaler en Mairie.

Les tombes reprises par la commune pourront être affectées aux habitants.

A terme, des travaux d'aménagement vont être étudiés sur l'ouverture du mur séparant les deux cimetières, ainsi que la réfection des allées sur un enrobé.

CIMETIERE	DUREE	TARIFS
CONCESSION	30 ans – 2 Places maximum (m ²)	100 €
COLOMBARIUM	30 ans – 2 urnes par case Plaque fournie par l'entreprise des Pompes funèbres	300 € 50 €
JARDIN DU SOUVENIR	Dispersion des cendres Plaque fournie par l'entreprise des Pompes funèbres	50 €

EXPOSITION DE PEINTURE et TOUS ARTS



Les 16 et 17 novembre, 7 artistes de BOSSIEU ainsi que la section couture de l'association « Les Ateliers de Bossieu » ont présenté leurs créations à la salle d'animation : Armande et Nina BENERISI dessins animaliers au crayon et au stylo-bille et art moderne. Nicole VALLOT et ses aquarelles. Colette VICAT-BLANC spécialisée en croquis de modèles vivants. Catherine PILLOIX peintures huiles et acryliques, Pierre PEYRON sculpture bois et modelage terre, ainsi qu'André MOIROUD avec ses petits animaux découpés dans le bois. Cette année notre exposition s'est enrichie de la présence des couturières qui exécutent de véritables œuvres d'arts entièrement à la main.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie, si vous avez des dons artistiques et souhaitez participer à une future exposition en 2025.



REPAS DES AINÉS

Cette année encore, nos aînés ont pu apprécier, l'excellent repas que Marjorie CLARET notre cheffe cuisinière et son équipe, ont confectionné à leur intention. En effet, c'est en ce dimanche 22 octobre qu'ils ont été invités par Monsieur le Maire et l'équipe du conseil au restaurant du village à l'Orée du Bois pour le traditionnel repas des aînés. Ce fut un agréable moment partagé, qui s'est terminé pour certains autour de quelques parties de cartes. Les personnes de plus de 80 ans non présentes au repas ont reçu un colis.



ARBRE DE NOËL

Fête de Noël le 07 décembre, les habitants du village ont été conviés à un spectacle jeune public « Trésors d'hiver », offert par la mairie et présenté par la compagnie Rêvambule, Marianne, l'artiste a su retenir l'attention et faire passer des émotions que petits et grands ont pu apprécier..A l'issue de ce spectacle le Père Noël a distribué à chaque enfant présent et inscrit auparavant, du village de 0 à 12 ans un cadeau. Offert par la mairie et le Comité des fêtes, un chèque cadeau à dépenser dans un bon nombre de boutiques de la Communauté de Commune. C'est autour d'un buffet salé, sucré préparé par le restaurant l'Orée du Bois et offert par le Comité que s'est clôturé cet après-midi festif.



ECOLE de rattachement POMMIER DE BEAUREPAIRE

102 enfants fréquentent l'école de Pommier de Beaurepaire cette année 2024/2025, 36 maternelles et 66 primaires.

Un bus dessert la commune et emmène les enfants à l'école. Ce transport est gratuit, pris en charge par le département. Une personne est mandaté par la commune pour accompagner jusqu'à leur classe, les enfants de moins de 5 ans.

Il y a quatre arrêts, le premier Route de la Guillotière au niveau du chemin de Traverse, le second devant L'Orée du Bois, le troisième Chemin de la Tuilière devant la maison COLLION Gérald et le dernier au croisement Chemin de la Tuilière et chemin de Pommier.

Une cantine est à la disposition des enfants, sur inscription. Un traiteur livre les repas et ceux-ci sont facturés en fin de mois aux familles.

10 séances piscines sont programmées les mardis du 26 mars au 18 juin. Pour les GS, CP CE 1 et CM2

La mairie de Pommier a mis à disposition un terrain près du cimetière où les enfants de maternelle et les CE1 se rendent tous les lundis matins pour pratiquer ***l'école au jardin*** activité qui plaît beaucoup aux enfants.

De nombreux projets et activités sont proposés aux enfants des divers classes, tout au long de l'année.

RESTAURANT L'ORÉE DU BOIS



Cette année 2024, la mairie a fait agrandir la terrasse du restaurant l'Orée du Bois, fait pratiquer une ouverture dans le muret et construire un escalier afin de faciliter l'accès à la terrasse.

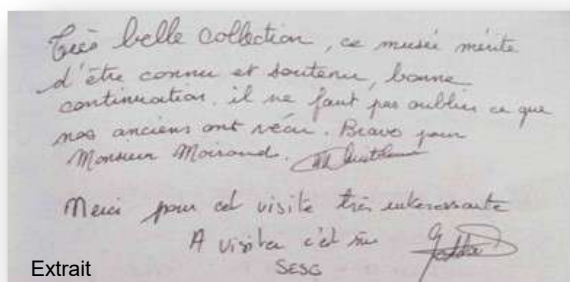
L'équipe toujours aussi dynamique et innovatrice continue de nous régaler avec talent et gentillesse.



LES ANCIENS MÉTIERS DE BOSSIEU

2024, une année record pour le musée.

- Pour les journées du patrimoine, nous avons eu 157 visiteurs sur 2 jours ; et 26 personnes à l'église pour découvrir le chemin de croix ancien.
 - Pour les journées de Berlioz, avec l'Office du tourisme de la Côte saint André : 22 personnes dont 1 famille de 6 personnes de BOSSIEU.
 - Durant l'année, nous avons eu, en autres, beaucoup de marcheurs venant découvrir le musée, nos forêts et déjeuner au restaurant l'Orée du bois. Le musée a accueilli **770** visiteurs pour l'année 2024.
- Nous voilà bien connu avec un livre d'Or qui nous encourage par les écrits de certains visiteurs avec des phrases de reconnaissances très sincères.



Visite guidée gratuite toute l'année sur rendez-vous.

Animée par Monsieur **MOIROUD André**
N'hésitez pas à le contacter au
06 66 24 12 11



COMITE DES FETES

Cette année 2024 a démarré pour le comité des fêtes par l'organisation d'une soirée jeux et crêpes le samedi soir 3 février. De nombreuses personnes ont apprécié ce moment de partage de tous âges.

La traditionnelle foire du 1^{er} mai a été également une belle réussite, la météo nous a tenu en suspens jusqu'au dernier moment mais finalement tout s'est très bien passé. Nos 336 brioches confectionnées et cuites la veille, ont toutes été vendues avec succès. La cour du musée dédiée cette année à l'espace « jeux divers » a beaucoup plu. Un grand merci à tous les bénévoles des différentes associations et des personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation. Le rôle des bénévoles est prépondérant pour assurer la préparation d'une telle manifestation et d'en assurer le succès pour le jour de la Foire.

Un grand merci aux donateurs pour leur participation aux dons de différents lots et l'implication des bénévoles qui les ont recueillis.

Une soirée de remerciement à l'attention des bénévoles de la foire a été offerte par le Comité des fêtes le 08 juin. Après le bilan, un chèque a été remis à chaque association. La soirée s'est poursuivie par un apéritif dinatoire très apprécié.



C'est autour du four à pain du village, que le Comité a organisé sa soirée « Bruschettas ou tartines au four » accompagnée d'un Karaoké le 14 septembre. Le froid intense de cette soirée là, n'a pas permis un lien favorable entre la salle où se trouvait la buvette et le karaoké, et le four où était confectionné les tartines...



Le 20 Octobre après-midi, lors de la venue des Arts en Herbe sur notre commune « Festival jeune public organisé par Bièvre Isère Communauté ». Le Comité a accompagné l'évènement d'une buvette avec vente de crêpes. Le musée a été ouvert à cette occasion et a remporté un vif intérêt. La bibliothèque intercommunale Bossieu-Faramans a tenu un stand informatif. Un soleil radieux a permis la réussite de ce spectacle très apprécié par un nombreux public et de ce moment festif intergénérationnel.



ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE DE NOTRE-DAME DE BEAUREGARD

En 2023 L'association avait projeté des films anciens de Bossieu, afin de récolter des fonds. Devant le succès obtenu par la projection de ces films et la demande pressante de certaines personnes, l'association a reconduit cette initiative le dimanche 17 mars 2024 après-midi. Avec autant de succès.

Cette année 2024 une plaque a été apposée contre le monument en juillet et commémorée lors d'une procession le 07 septembre 2024. D'autres améliorations sont prévues en 2025.

Encore merci à ceux qui participent à l'entretien et à l'amélioration de ce monument.

Pour tous renseignements vous adresser à :

Mr CHOLLIER 06 07 84 03 47 ou Mme PILLOIX 06 87 50 02 69



CLUB DU BEL AGE

Notre association affiliée à Générations Mouvement permet aux personnes (de tout âge) qui veulent se distraire, rompre la solitude, sortir etc... de pouvoir profiter des animations proposées. Tous les jeudis, dans la salle A. Morel, les habitués viennent jouer, rire et papoter... et grâce à la coopération avec les clubs voisins, nous profitons des sorties, spectacles etc... La météo de 2024 ne nous a pas particulièrement gâtés. En avril la neige s'est invitée au mont Mézenc, en juin il faisait très chaud dans l'Ain pour la découverte de l'Expérience de la révolution industrielle et en octobre il pleuvait dans la Drôme pour la visite du Jardin Zen ! Heureusement chaque fois le repas au restaurant était là pour nous reconforter et renforcer les liens entre les participants tous ravis de leur journée !

Encore cette année, notre concours de coinche a été une réussite : 36 doublettes étaient présentes. Merci aux bénévoles ! Rdv est donné pour le 9 novembre 2025. Venez nombreux et faites passer l'info !

Merci aussi à ceux et celles qui ont œuvré pour la foire du 1^{er} mai, leur aide a été précieuse !

L'Assemblée Générale se tiendra dans la salle d'animation le 23 janvier 2025 à 15 h, n'hésitez pas à venir nous écouter et vous inscrire. Cotisation annuelle : 20 €



ASSOCIATION SPORTIVE ET DE DETENTE

Les **cours de gymnastique d'entretien pour adultes** proposés par notre animatrice diplômée Liliane Bonnet ont repris en septembre pour la saison 2024/2025.

Les cours ont lieu à la **salle d'animation** de Bossieu tous les **mardis soirs de 19 h 00 à 20 h 00**

Mais possibilité cours le Mercredi matin à partir de janvier

75 € à l'année soit 50 € le semestre soit 25 € le trimestre

Echauffement cardio, steppe, abdos, fessiers, renforcement musculaire, étirements, sont au programme et toujours bien adaptés aux capacités de chacun et chacune.

11 personnes sont inscrites à ce jour, mais les inscriptions restent ouvertes pour les personnes (hommes ou femmes) qui voudraient encore nous rejoindre.

2 séances « découverte » gratuites sont proposées.

A « la belle » saison quelques cours pourront également se dérouler à l'extérieur.
L'Assemblée Générale s'est tenue Mardi 4 Juillet 2024.

Les futurs temps forts de notre calendrier 2025 sont :

- Partage de la galette des rois en janvier
- Essai de cours le Mercredi matin si candidates intéressées
- Participation à la foire du 1^{er} mai de Bossieu
- Assemblée Générale suivie d'un repas en Juin/Jullet

Le bureau élu se compose pour cette saison de :

Présidente	Dalila ALOUI	: 06 43 31 05 54
Secrétaire	Evelyne ROUX	: 06 77 64 99 76
Trésorière	Patricia PAGES	: 06 66 32 70 04.



DE VOUS A NOUS

Vivre l'instant dans un esprit de coopération, de partage et de rencontre.

Nous vous proposons des stages ou des ateliers autour de la créativité et le plaisir d'être et de faire.

Les outils que nous utilisons : la terre, la mosaïque et les jeux coopératifs.

Un atelier poterie ouvert à tous, est proposé un mardi après-midi par mois, salle André Morel. On y pratique la technique à la plaque, le moulage et le modelage.



Contact : devousanous38260@gmail.com

Tel : 06 10 17 45 55



ACCA

Nous avons réalisé le dimanche 10 novembre 2024 l'opération « un dimanche à la chasse » sur l'ACCA de Bossieu. Nous avons eu 5 invités, dont un élu du conseil municipal du village, et lors du petit déjeuner deux promeneurs se sont joints à nous.

Le déroulé de la journée est rapporté dans l'article du Dauphiné Libéré ci-dessous. Le temps n'était pas clément, brouillard, vent glacial et chute des feuilles ont rythmés la journée, les participants ont été surpris par les mesures de sécurité, la rapidité des chiens.

Les mets préparés par les chasseurs ont été unanimement appréciés et ce moment de partage a réchauffé nos invités.



Des petits nouveaux à l'école de l'ACCA

Le Dauphiné Libéré

L'ACCA espère renouveler l'expérience pour tisser des liens entre chasseurs et non-chasseurs. Photo Le DL/Hélène Renon

Ce dimanche 10 novembre, l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Bossieu a organisé, pour la première fois, une matinée découverte à destination des non-chasseurs. Soutenue par la Fédération départementale de l'Isère, cette initiative vise à faire découvrir le monde de la chasse.

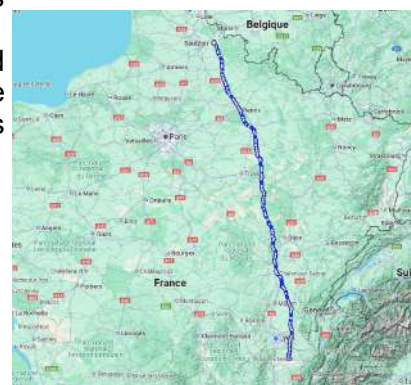
La journée a débuté à 7 h 15 par un "tour de pied", pour repérer les traces de gibier laissées dans la nature. À 9 heures, les participants se sont réunis pour un petit-déjeuner convivial offert par l'ACCA. Ce moment a également été l'occasion d'un retour pour expliquer les règles de sécurité essentielles et organiser les zones de battue. Après une matinée bien remplie, la journée s'est conclue à la salle d'animation communale avec un repas offert et préparé par les membres de l'ACCA.

Pierrot et le ballon

En ce deuxième dimanche d'ouverture, l'ami Pierrot était très occupé à couper les ronces pour se frayer un passage dans les bois de Bossieu. Au détour d'un chemin, il vit accroché à quelques branches, un ballon avec une carte. Il rapporta son trésor à la cabane et nous avons pris contact avec la municipalité qui avait effectué le lâcher.

Ce ballon était parti le 12 juin 2024 de Saulzoir (Commune située au Sud de Valenciennes), il a parcouru plus de 600 km pour atterrir dans notre village. Il a été envoyé dans les airs pour commémorer les 53 victimes du bombardement du 12 juin 1944.

Rapidement nous avons eu un retour de la Mairie de Saulzoir nous demandant plus de renseignements, et nous remerciant de les avoir informés.



LES ATELIERS DE BOSSIEU

Le LAB, une association créative :

Nous vous attendons pour rassembler par la création, l'organisation d'animations et de manifestations à vocation culturelle et d'être bien, être force de propositions et source de créativité pour la communauté de Bossieu.

Le tout pour **15.00 € par an** (Association Loi 1901)



Notre association s'est réunie régulièrement au cours de l'année 2024 et nous avons organisé notre assemblée générale le 20 janvier.

Une bonne douzaine d'adhérents des Ateliers de Bossieu ont participé à la foire du 1er mai sur plusieurs stands (jeux, frites et saucisses, buvette, etc...)

Nous vous avons aussi proposé des ateliers variés tous les 3èmes samedis du mois en matinée (greffes d'arbres, peinture de paysages, cuisine, fabrication de nichoirs à chauve-souris, confection de couronnes de Noël, modelage, etc...).

Nous avons organisé une sortie à Chambéry à la journée en juin avec la visite du musée Savoisien et celle du musée des Beaux-arts ainsi qu'une marche dans le bois de Bossieu assortie d'un pique-nique au bord d'un étang en juillet. Ces journées ont été très conviviales.

Les ateliers travaux d'aiguilles ont fonctionné tous les mercredis avec plusieurs présentations de leurs travaux : 1^{er} mai, fête du pain à Arzay, exposition des artistes de Bossieu en novembre.

Les ateliers de Yoga ont fonctionné régulièrement tous les 2° et 4° vendredi du mois de 8H30 à 9H30 à la salle d'animation. Nous avons aussi organisé 2 stages de yoga sur 2 jours en mai et en novembre.

Nous accueillons avec grand plaisir toutes les personnes désireuses de passer des moments conviviaux de toutes natures et de participer à des activités manuelles ou artistiques.

Programme 2025 (en général salle André Morel de 9H à 12H)

CES ATELIERS DU SAMEDI SE FONT SUR INSCRIPTIONS 8 JOURS À L'AVANCE

Samedi 25 Janvier	Assemblée générale 10 H
Samedi 15 ou 22 février	Greffes d'arbres fruitiers
Samedi 15 ou 22 mars ?	Osiers
Samedi 19 (Pâques ?) ou 26 avril	Préparation du 1er mai
Jeudi 1er mai	Foire du Muguet
Samedi 17 mai	(le 24 journée des potiers et des peintres à la Côte)
Samedi 21 juin	
Samedi 19 Juillet	Balade et pique-nique
Samedi 20 septembre	
Samedi 18 octobre	
Samedi 15 novembre	Préparation Noël
Samedi 20 décembre	Séance jeunes : Modelage (cv. Vacances)



Nous poursuivrons en 2025 les ateliers de travaux d'aiguilles tous les mercredis après-midi salle André Morel de 14 à 18H.

Les ateliers de yoga les 2° et 4° vendredi du mois de 8H30 à 9H30 à la salle d'animation.



SOU DES ECOLES

Le Sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles qui a pour vocation le financement des activités pendant les temps scolaires sous forme de spectacle (spectacle de Noël), de sport (piscine), de culture (dictionnaires) ou de voyages (voyages de fin d'année)

L'association fonctionne grâce aux cotisations des parents d'élèves mais surtout aux bénéfices rapportés par les différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire. Le succès des différentes manifestations de l'année 2023/2024 a permis d'avoir une trésorerie positive ce qui a rendu possible le financement de plusieurs activités et plusieurs sorties. Le Sou a en effet financé pour l'année 2023 / 2024

- Les leçons de natation
- Différents goûters et cadeaux divers (livres pour Noël , calculatrices et dictionnaires)
- Différentes sorties culturelles
- Des intervenants
- Sorties cinéma

Afin de lever des fonds plusieurs manifestations seront organisées durant l'année scolaire 2024/2025, comme par exemple :

- Vente de diots et boudin en octobre 2024 à st Julien de l'Hermès
- vente de sac en Novembre
- Ventre d'agrumes en décembre à Pommier de Beaurepaire
- Un carnaval en février à Pommier de Beaurepaire
- Vente de pizzas au four à bois de Bossieu
- Vente de plants en mai 2025 à la foire de Bossieu
- Fête des écoles en juin 2025 à Pommier de Beaurepaire



Le sou des écoles ne peut exister que si les parents s'investissent au sein de l'association mais il a aussi besoin de bénévoles, de manière plus ponctuelle, lors des différentes manifestations, alors n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Nous recherchons de nouveaux sponsors, à en parler autour de vous et n'hésitez pas à vous faire connaître à un membre du sou lors des manifestations ou de nous contacter par téléphone au : 06 84 38 48 71 , ou par mail au soudepommier@gmail.com pour tout renseignement. Vous pouvez aussi voir toute nos infos sur la page Facebook du sou.



BIBLIOTHEQUE ARCOLADE FARAMANS BOSSIEU

L'année 2024 a été une année très positive pour la bibliothèque de Faramans/ Bossieu. De nouvelles inscriptions se sont ajoutées aux lecteurs fidèles.

Après le changement de bureau en janvier, nous avons travaillé à rendre la bibliothèque plus fonctionnelle et plus agréable, en effectuant un gros désherbage (des romans), en débarrassant la réserve et en ajoutant des étagères pour ranger les livres n'étant pas en rayon pour diverses raisons (doublons, pilons en bon état pour vendre au pucier, etc....)

Nous en avons profité pour réaménager une partie du local et nous remercions la mairie de Faramans pour les petits travaux effectués à cette occasion.

Pour le public, les horaires d'ouverture de la bibliothèque restent inchangés :

Le samedi matin de 9 h 30 à 12 h.

Le processus de prêts reste le même : les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à 10 documents. Notre bibliothèque fait partie du réseau des bibliothèques de Bièvre Isère. Lorsque vous êtes adhérent il est possible de réserver des documents dans d'autres bibliothèques soit sur le site de Bièvre Isère :

http://bievre-isere.com/vivre/culture/la_mediatheque soit pendant nos permanences où nous sommes à votre disposition.

La cotisation est passée à 12 euros depuis le début de l'année dans toutes les bibliothèques du réseau.

Des lecteurs nous offrent parfois des livres récents en dons qui viennent étoffer nos rayons, nous les remercions chaudement.

Des nouveautés ont été achetées pour tous les goûts et tous les âges. Nous essayons de renouveler les collections pour que grands et petits trouvent leur bonheur.

En septembre notre participation au pucier du CCAS de Faramans a été bénéfique. Bon nombre de livres ont trouvé une 2^e vie et cela a permis de faire découvrir la bibliothèque à quelques personnes.

Nous étions présentes sur la « foire aux châtaignes » au stand de vente des pots confectionnés comme chaque année par les nombreux bénévoles d'associations et des habitants de Faramans.

Pour la première année, en collaboration avec la municipalité de Faramans, nous avons été impliquées aux côtés de Bièvre Isère Communauté dans la préparation et l'encadrement du festival « Les Arts en Herbe » qui se déroulait le dimanche 20 octobre :

Le matin sur la base de loisirs de Faramans

Ce Festibulle proposait aux enfants de 0 à 12 ans de multiples activités : des jeux, des livres, un atelier d'éveil des sens... Nous avons accompagné les enfants dans la réalisation d'origamis, de mandalas et quelques-uns se sont enthousiasmés à casser les noix durant la monnaie contée.

L'après-midi c'est à Bossieu où nous nous sommes retrouvés devant un spectacle circo - clownesque

Joué par la Compagnie « l'Effet Railleur » qui a enchanté plus de 200 spectateurs petits et grands, la bibliothèque faisant partie du pôle culturel, notre stand était présent.

Jusqu'à la prochaine assemblée, la composition du bureau reste inchangée :

Présidente : Martine LE TIRANT,
Secrétaire : Jacqueline CHAROUD,
Trésorière : Patricia PAGES,
Secrétaire adjointe : Lauriane GARNIER,
Membre actif : Hélène PINET,
Membre honoraire : Janine COLLION.

Contact : 04 74 54 27 20

Mail : arcolade.bibliotheque@sfr.fr

Adresse : Centre culturel, montée de l'Église, Faramans

(Sous la salle de réunion)

BOITE À LIVRES

Pour rappel :

Une armoire à livres est installée sous le passage du parking de la mairie à la cour du musée. Elle est en accès libre, vous pouvez emprunter des livres, les remettre ou les garder, en déposer de nouveaux...

Partager ses livres, c'est faire vivre la lecture

Point d'Apport Volontaire (PAV)



La collecte des déchets ménagers se fera grâce aux nouveaux Points d'apport volontaire (PAV), installés par Bièvre Isère depuis mars 2024. L'ensemble des 50 communes du territoire seront équipées de ces conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens d'ici septembre 2025.

Faire face à la hausse des coûts

Le changement du mode de collecte représente un investissement total de 9,3 millions d'euros pour la communauté de communes Bièvre Isère (acquisition et installation des nouveaux PAV et des véhicules de collecte). Tout en garantissant une bonne qualité de service, cette évolution permettra une meilleure maîtrise du coût de la collecte et du traitement des déchets sur le long terme pour Bièvre Isère et pour ses habitants. L'économie annuelle est estimée à 500 000 euros. La généralisation et l'optimisation du tri des déchets permettront en outre de valoriser plus de déchets via les filières de recyclage tout en réduisant les tonnages envoyés à l'enfouissement. Elle compensera et anticipera ainsi la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) imposée par l'État et prélevée sur les tonnages de déchets enfouis : en 2020, celle-ci représentait pour la collectivité un coût de 25 € par tonne de déchets, pour 59 € la tonne en 2024 et 65 € la tonne en 2025.

Tous nos PAV vont être modifier. Vous avez déjà remarqué dans certaines communes voisines, qu'ils sont déjà en place avec les ordures ménagères.

- Le premier se situe au village, Place Pivot en face de la mairie. Il sera semi enterré avec bien sûr les ordures ménagères.
- Le deuxième situé au cimetière, sera semi enterré à proximité du parking.



- Le troisième situé, chemin de la Tuillière au Grand Bossieu, en aérien.

Les travaux sont prévus en 2025.

Nous vous rappelons que la collecte des points d'apport volontaire est sous la compétence de Bièvre Isère. Afin de rationaliser les coûts de transports, la maîtrise de nos déchets, répondant au défi majeur environnemental, nous devons ensemble participer aux enjeux futur qui s'impose à



Déchèterie accès particuliers.

L'accès est réservé uniquement aux professionnels et aux habitants résidant sur le territoire, l'inscription est obligatoire, pensez à créer votre compte.

Avant de débuter votre inscription, pensez à vous munir des pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile (image ou pdf)
- Copie carte grise (image ou pdf)

TRI SÉLECTIF : LES BONNES PRATIQUES

Le tri sélectif permet de contribuer activement à la protection de l'environnement ! La valorisation des déchets, comme le verre, le carton, le papier ou le métal, leur offre une seconde vie et réduit notre dépendance aux ressources naturelles.

Dans le conteneur jaune

Les emballages en plastique, en polystyrène en métal, les films et les sacs, le papier et les cartonnets



bien vidés
non lavés
compactés
en vrac
pas en sac

Dans le bac individuel ou le conteneur gris



Les ordures ménagères : vaisselle cassée, sacs pour aspirateur, litière, absorbants, mouchoirs, couches et lingettes...

Et pour vos biodéchets, pensez au compostage !

Dans le conteneur vert

Les bouteilles, les pots, les bocaux et les flacons en verre

bien vidés
non lavés
en vrac
sans bouchon



Une question ? dechets@bievre-isere.com
+ d'infos bievre-isere.com



Collecte semaines impaires

2025

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Porte des Bonnevaux (Nantoin) :

Lundi 9h – 12h
Mercredi et samedi : 9h – 12 h et
14h – 17h
Vendredi : 14 h – 17h

La Côte Saint-André :

Lundi : 14h – 17h (18h en été)
Du mardi au samedi : 9h – 12 h et
14h – 17h (18h en été)

Saint-Étienne de Saint-Geoirs :

Lundi : 14h – 17h (18h en été)
Du mercredi au samedi : 9h – 12 h
et 14h – 17h (18h en été)

Roybon :

Lundi : 14h – 16h
Mercredi : 14 h – 17h
Samedi : 9h – 12h

Viriville :

Lundi et mercredi : 9h – 12h
Mardi et samedi : 14 h – 17h
Vendredi : 9h – 12 h et 14h – 17h

Saint-Jean de Bournay :

Lundi : 14h – 17h (18h en été)
Du mardi au samedi : 9h – 12 h et
14h – 17h (18h en été)

Inscription
accès aux déchèteries
en scannant
ce QR Code



Les jours fériés travaillés sont
susceptibles d'être modifiés.

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

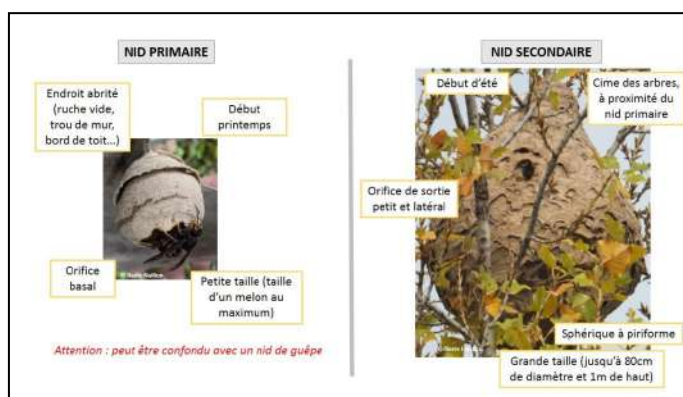
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : **frelonsasiatiques.fr**

2023 : Des indicateurs à la hausse

La **saison 2023** a été une **année très tendue** en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, où le **nombre de nids découverts a explosé** (augmentation de **+95%** par rapport à 2022).

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2023 nous incite à la plus grande vigilance pour 2024.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !



Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025

DATES	MANIFESTATIONS COMMUNE	LIBELLES
17 janvier	COMMUNE	VŒUX DU MAIRE (Salle animation)
08 février	COMITE DES FETES	Soirée jeux et crêpes
22 mars	ECOLE DE MUSIQUE CÔTE ST ANDRE	Concert à l'église
06 avril	ACCA	Saucisses (Salle animation)
01 mai	COMMUNE – COMITE FETES	FOIRE
08 mai	COMMUNE	Commémoration (Salle animation)
14 juin	COMITE DES FÊTES	Soirée fête des voisins et remerciement bénévoles
31 août	COMITE DES FÊTES	Randonnée pédestre et bruschettas au four communal
20 - 21 septembre	COMMUNE / MUSÉE	Journées du patrimoine
19 octobre	COMMUNE	Repas des anciens
09 novembre	CLUB DU BEL ÂGE	Concours belote (Salle animation – Salle André Morel)
11 novembre	COMMUNE	Commémoration (Salle animation)
30 novembre	COMMUNE et ASSOCIATIONS	EXPO PEINTURE - Vente Noël
06 décembre	COMMUNE – COMITÉ DES FÊTES	Arbre de Noël (salle animation)



Facebook



Pensez à télécharger l'application Panneau Pocket sur vos smartphone ; elle est gratuite et vous pourrez avoir des informations actualisées, de la mairie.

Vous pouvez retrouver des informations sur la page Facebook de votre village sur : Le village de Bossieu

ASSOCIATIONS DE BOSSIEU

ASSOCIATIONS	PRESIDENT(E)	MAIL	TELEPHONE
COMITE DES FETES	Lucile NICOLAS	bossieu38260@gmail.com	06 64 92 12 96
SPORT ET DETENTE	Dalila ALOUI	kalmossekirim@yahoo.fr	06 43 31 05 54
CLUB DU BEL AGE	Marcelle GACON	gaconmarcelle@gmail.com	06 98 73 65 98
ACCA	Romain CHOLLIER	r.chollier@groupe-oxyane.fr	06 87 75 32 53
BIBLIOTHEQUE L'ARCOLADE Bossieu et Faramans	Martine LE TIRANT	arcolade.bibliotheque@sfr.fr	04 74 54 20 06
LES ATELIERS DE BOSSIEU	Agnès PIERY	lesateliersdebossieu@gmail.com	06 13 37 23 02
LE SOUS DES ECOLES	Gael JOLI	soudepommier@gmail.com	06 84 38 48 71
SAUVEGARDE PATRIMOINE DE NOTRE DAME DE BEAUREGARD	Bruno CHOLLIER	sauvendbeauregard@gmail.com	06 07 84 03 47
DE VOUS A NOUS	Céline MACLET	devousanous38260@gmail.com	06 66 30 20 59

INFOS PRATIQUES

À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'**attestation de recensement** permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie de votre commune ou en ligne (recensement citoyen : démarche en ligne). Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- livret de famille à jour ;
- justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

À noter

si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire votre recensement à votre place et en votre absence.

Quand faut-il faire son recensement ?

Le recensement citoyen est obligatoire et dépend de votre situation :

- un jeune né français doit se faire recenser **dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire** ;
- un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser **dans le mois qui suit** l'obtention de la nationalité française.

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. *Service-Public.fr* vous explique.

CORRESPONDANTE DAUPHINE

Pour vos photos de cérémonie, fêtes familiales... vous pouvez prendre rendez-vous avec Mme RENON Hélène, correspondant au Dauphiné.

Elle est présente pour couvrir les manifestations traditionnelles et également intervenir pour tout ce qui rend la vie belle, comme les mariages, naissances, baptêmes, cousinades, et bien plus encore !



Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile

Vous êtes une personne âgée en perte d'autonomie ou dépendante. Vous vivez à domicile et vous avez besoin d'aide au quotidien. L'APA à domicile versée par le Département de l'Isère peut favoriser votre maintien à domicile.

A quoi sert l'APA à domicile ?

L'APA est une aide financière versée par le Département. Destinée aux personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie, elle vous permet de prendre en charge des services de maintien à domicile. Et cela, que vous viviez chez vous, chez un membre de votre famille, dans une résidence autonomie, un domicile collectif ou un accueil familial.

En fonction de vos besoins et selon vos ressources, l'APA va vous aider à financer en partie ou en totalité différents services :

- des frais de personnels d'aide à domicile
 - du portage de repas
 - une téléalarme
 - des travaux d'aménagement du logement (transformation de la baignoire en douche...)
 - des aides techniques (barres d'appui, siège de bain...)
 - de l'hébergement temporaire
 - de l'accueil de jour
- des frais d'hygiène (protection urinaire...)...

Qui peut bénéficier de l'APA à domicile ?

Pour être bénéficiaire de l'APA, vous devez :

- être âgée de 60 ans ou +
- être en situation de perte d'autonomie et avoir besoin d'aide pour effectuer les actes essentiels de votre vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, prendre ses repas, se déplacer...) résidez de façon stable et régulière en France

Comment faire une demande d'APA à domicile ?

Vous pouvez faire votre [demande d'APA en ligne](#).

Vous avez toujours la possibilité de faire votre demande d'APA en version papier avec le [formulaire de demande d'APA](#).

Le formulaire est disponible auprès de la mairie ou du CCAS de votre commune. Vous pouvez également le récupérer auprès du [service autonomie de votre territoire](#) ou encore à la **MDA**.

Vous devrez ensuite le déposer complété soit :

- à la mairie ou au CCAS de votre commune (qui peut également vous aider à compléter le dossier si besoin)

Contact mairie : M. Michel VALLOT : 06.62.78.87 ou MME Catherine PILLOIX : 06.87.50.02.69

Service autonomie de votre lieu de résidence

Rue de la Guillotière - BP 15
38270-BEAUREPAIRE

[04 37 02 24 80](tel:0437022480)

Naissances

TALON Marilou née le 27 septembre

Fille de Cyril TALON et Blandine DE CAIGNY



ANNEQUIN Jeanne née le 26 décembre

Fille de Michaël ANNEQUIN et Lucile NICOLAS



Mariages

PALOMBINI Sébastien et BONNET Gaëlle, Le 1er juin 2024

CHOLLIER Florian et BERMOND Malaurie, Le 15 juin 2024

DELATTRE Benoit et CHOUREAU Marie, Le 6 juillet 2024

ROBIN Alexy et MERLIN Manon, Le 3 août 2024

HUGONIN Olivier et CHRISTE Dorothée, Le 14 décembre 2024

Décès

CLEMENT Pierre (ancien conseiller municipal)

Le 18 octobre 2024 à Bossieu

BOUVIER Cyril

Le 6 janvier 2024 à La Clusaz

GAILLARD Marie épouse MONTVERT

Le 25 août 2024 à Vienne

FLACHER Charles

Le 19 septembre 2024 à Vienne



ARTISANS ET COMMERCE



JT PLAQUISTE

06 89 39 60 87



**PALOMBINI S.
PEINTURES**

06 47 39 51 27

POMECA
MECANIQUE GENERALE
Tournage - Fraisage
Mécano-soudure
Réalisation d'outillages divers
Prototypes - Maintenance industrielle
38260 BOSSIEU
Tél. : 04 74 54 36 58 - Fax : 04 74 54 36 59
Email : pomeca@wanadoo.fr - Site internet : pomeca.fr

**Chauffage Sanitaire
en Bièvre Liers**
PLOMBERIE CHAUFFAGE
ENERGIES RENOUVELABLES
Jacques NEMOZ 38260 BOSSIEU
06 42 70 84 38 jacques.nemoz66@orange.fr

EIRL TADDEI MATTHIEU



Réparation - Vente Matériel agricole
Vente de tunnels de stockage - élevage
956 chemin de la Ranche
38260 Faramans
Tél : 04 74 54 03 42
Email : garage.taddei@orange.fr

mécanique annequin
RÉPARATION AUTOMOBILE
MATÉRIELS ESPACE VERT
AGENT YVAN BEAL, ISEKI, ECHO,
SHINDAIWA, SNAPPER
Michaël ANNEQUIN
04 74 85 98 23
1610 Rte de Beaurepaire
38260 PAJAY
mio.annequin@orange.fr

Maillan Paysages
Votre spécialiste en aménagement et création d'extérieur
Nous nous déplaçons sur tout l'Isère
pour réaliser maçonnerie paysagère, entretien et éclairage
Boris Maillan
06 15 16 76 27
www.boris.maillan.free.fr
170 Chemin de la Pépinière - 38960 VIREVILLE

THIERRY COLLION SAS
Fabrication et pose menuiserie, bardage et charpente
06.83.39.04.50
67, Chemin de Tomassière 38260 BOSSIEU
thierry.collion@orange.fr

SARL COLLION TP
38260 BOSSIEU
Travaux Publics
Terrassement, VRD
Assainissement
Remise en forme des terres
Aménagements extérieurs
06 84 60 39 33
gerald.collion@orange.fr

AMPHIWEB
multimédi@

Pascal CHAUMAT :
Services et matériel informatiques
Tél. : 04.74.54.37.61

ARTISANS ET COMMERCES



Le Micalou

📍 54 route de la Guillotière
38260 Bossieu
☎ 06 25 10 59 93
✉ pascale.arago@gmail.com

Gîte indépendant
Chez Dorine et Stéphane
06 45 47 91 06



La Maison du
Grand Bossieu

06.71.97.04.34



Gîte Belle Vue
07.73.23.12.07
trissbouvier@yahoo.fr



OUVERT DU MARDI AU DIMANCHE MIDI
VENDREDI SOIR / SAMEDI SOIR
Téléphone : 04 74 20 82 98



07 48 10 04 04



Secteurs La Côte St André • St Jean de Bournay
Beaurepaire et alentours...

Isabelle, coiffeuse à domicile

isa.dode@orange.fr

06 15 28 80 67



contact@sandrineperinelle.fr

https://www.sandrineperinelle.fr

https://www.facebook.com/PERINELLESandrine

Tel: 06 66 30 20 59

Assistante maternelle

Christelle MONTEIRO
06 67 17 18 09





INFOS UTILIES

- Eau et assainissement : Bièvre Isère Communauté : 04 74 20 86 73
- N° urgence eau (en dehors heures de bureau) : 04 74 20 86 78
- Urgence dépannage électricité (ENEDIS) : 09 726 750 38
- Signaler un équipement endommagé du réseau des Télécoms sur la voie publique : <https://dommages-reseauxorange.fr>
- Problème technique télécoms en terrain privé : contacter son opérateur (Orange, SFR, Bouygues...)
- Gendarmerie La Côte St André : 04 74 20 30 17
- Gendarmerie de Beaurepaire : 04 74 84 60 17
- Pompiers : 18 (112 depuis un portable)
- SAMU : 15

Démarche pour obtenir un passeport ou une carte d'identité :

Mairie de la Côte St André : 04.27.81.01.08 ou <https://www.lacotesaintandre.fr/Carte-d-identite-Passeport>
Mairie de St Etienne de St Geoirs : <https://www.ville-sesg.com/demarches-administratives/titres-didentite/>
Espace France Services : 04.74.20.31.57 - franceservices@bievre-isere.com

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ? Déposer une demande de permis de construire ou d'aménager ?

Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme **par voie numérique** se fera **uniquement** par l'intermédiaire **d'un portail informatique accessible depuis un site dédié et sécurisé sur Internet**. Aucun dépôt par simple mail ne sera accepté.

Ce portail est mis en place sur l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère.

Déposez votre dossier sur :

<https://bievre-isere.geosphere.fr/guichet-unique> (moteur de recherche Firefox)

Après avoir créé votre compte, accédez à votre espace pour déposer votre dossier et vos pièces complémentaires, suivre votre procédure d'instruction ou encore obtenir votre arrêté une fois le dossier instruit